

Protocoles Atlas GP

Le protocole est séparé en deux parties :

- Les mailles 2 par 2 sur tout le territoire du GP (y compris Paris !)
- Les carrés 1 par 1 km sur Paris intra muros uniquement

Pour les mailles 2 par 2 sur tout le territoire du GP

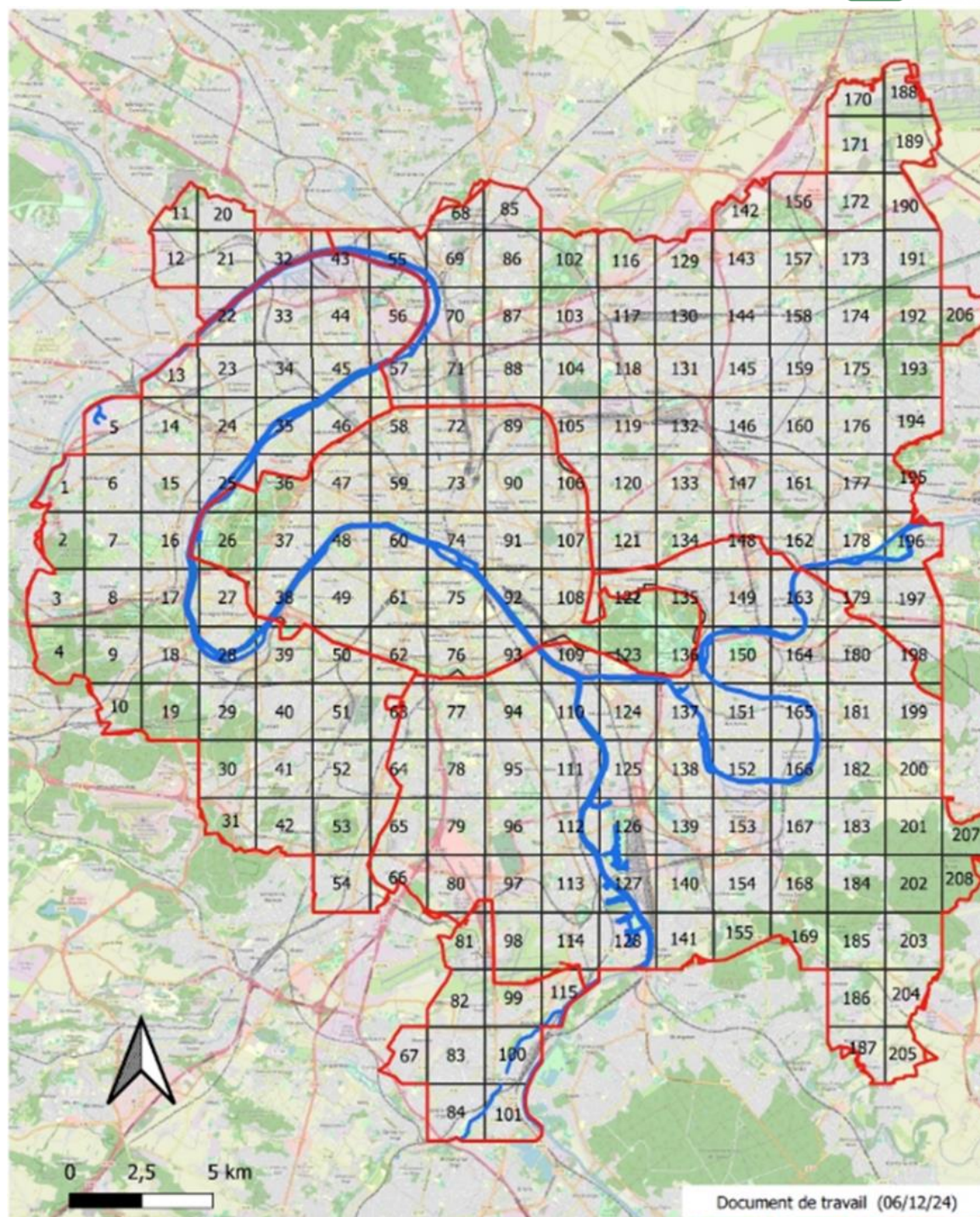
Le site de prospection est un carré de 2 km x 2 km appelé maille. Chaque maille est identifiée par un numéro.

Pour chaque maille :

- Liste des espèces nicheuses (avec l'aide de Faune-IdF)
- 10 EPOC (2 passages une seule année)

Rq : pour les mailles entièrement incluses dans Paris Intra-Muros, seuls les EPOC sont à réaliser car la prospection est assurée par les responsables de carrés 1x1, pour les mailles partiellement sur Paris, il faut compléter la prospection de **la zone hors Paris**.

Pour choisir votre maille, télécharger la carte des réservations des mailles



1) Liste des espèces nicheuses

Pour établir la liste des espèces nicheuses et leur statut, on utilisera les données enregistrées sur Faune-IdF par l'ensemble des observateurs et plus spécialement du responsable de la maille qui devra veiller à prospecter les secteurs les moins visités de sa maille. Il sera inutile que le responsable fasse un rapport de ses prospections.

La liste des espèces nicheuses déjà repérées sur une maille peut être obtenue par consultation des données sur Faune Ile-de-France. Il faut faire « Consultation des données » sur un polygone représentant la maille (voir tuto « dessiner un polygone ») avec « Tous les codes » comme « Autres restrictions » et « Formatage du résultat » par « liste d'espèces ».

2) Réaliser les comptages EPOC

Date des passages : deux passages avant et après le 08 mai soit

1^{er} passage : 15 mars au 08 mai

2^{ème} passage : 08 mai et 15 juin

L'observateur répartit ses 10 points EPOC dans la maille de façon à représenter au mieux l'ensemble des principaux milieux, avec des points relativement équidistants (au moins 300 mètres entre deux points). Il faut éviter de mettre tous les points dans les squares et jardins ou les zones humides.

Les 10 points EPOC doivent pouvoir être faits en un seul passage.

Pour s'aider à positionner les points EPOC, la maille peut être divisée en petites mailles de 200 m par 200 m.



Règles de comptage :

Chaque relevé sera effectué entre 1 et 4 heures après le lever du soleil (on évite ainsi le choris matinal). Idéalement, le relevé commence vers 7 ou 8 heures du matin, et est terminé avant 10 heures. Il faut éviter le vent ou la pluie.

Les 10 points sont réalisés dans le même ordre pour les deux passages. Il faut également respecter le même jour de la semaine pour les passages (au moins la distinction week-end et semaine). Faire attention aux périodes de vacances plus calmes également notamment aux abords des groupes scolaires.

Les oiseaux qui quittent le point de comptage juste avant le démarrage du comptage car dérangés par l'observateur peuvent être rajoutés. Les oiseaux vus après les 5min ne peuvent pas être rajoutés au comptage, ils doivent être saisis en données opportunistes (hors protocole)

Pour chaque espèce, on compte le plus grand groupe d'individus vus ou entendus en même temps.

Les oiseaux en vol au-dessus du point de comptage mais sans lien avec le milieu (oiseaux en déplacement longue distance) sont comptés mais il faut préciser « en vol » dans les détails.

Si un point ne peut pas être fait car trop de dérangements imprévus (travaux/ accident), il peut être remplacé par un autre point fait dans le même type de milieu.

Consignes de saisie

La saisie peut être faite soit directement sur le terrain avec NaturaList (smartphone sous Android) soit sur une fiche de type STOC avec saisie sur Faune France (la saisie se fera au lieu-dit le plus proche). Sur NaturaList, on localise précisément chaque individu noté ; si on utilise une fiche STOC, on reporte sur Faune-France le nombre d'individus de chaque espèce par classe de distance.

Dans les deux cas il faut bien penser à saisir sous le « Protocole EPOC FF » (5 min et classe de distance).

Pour les utilisateurs de NaturaList sous IOS (iPhone), il est possible de faire une liste détaillée (géolocalisation des oiseaux) puis de rajouter le code projet EPOC FF sur Faune France.

Dans tous les cas, mettre « Atlas » suivi du numéro de la maille et du numéro d'ordre du point (« Atlas 103-5 » par exemple) en remarque du formulaire pour que l'on puisse séparer les données faites pour l'atlas des autres données EPOC. (On peut toujours le rajouter si on l'a oublié à la saisie, en éditant une donnée du formulaire puis « modifier le formulaire », mettre la remarque, elle s'applique à toutes les données du formulaire)

Remarque : un formulaire c'est une liste de données saisies pendant une période de temps d'observation connue, un EPOC est un formulaire particulier.